

1295. Le nombre d'hommes qui doivent suivre les exercices militaires chaque année est limité à quarante-cinq milles, à moins d'une autorisation spéciale, et la durée de l'exercice devra être de seize jours et de pas moins de huit jours, chaque année.

1296. Le Dominion est divisé en onze districts militaires, dans chacun desquels il y a un état-major permanent, sous le commandement d'un député adjudant général.

1297. Les corps permanents et les écoles militaires comprennent les Troupes "A" et "B" de Dragons Canadiens Royaux, à Toronto et à Winnipeg; les batteries "A" et "B" de l'Artillerie Canadienne Royale à Kingston et Québec; les compagnies 1 et 2 de l'Artillerie de Garnison à Québec; des compagnies nos 1, 2, 3 et 4, du régiment de l'infanterie Canadienne Royale, à London, Ont., Toronto, Saint-Jean, Qué., et Frédéricion, N.-B. La force totale de ces corps permanents est limitée à 1,000 hommes en vertu de la loi de milice.

1298. Le collège royal militaire de Kingston qui est sous le contrôle du département de la milice a été fondé en 1875 et a prouvé être une institution d'un grand succès. Sur le nombre total des cadets qui ont été gradués 89 ont obtenu des commissions dans l'armée impériale. Quatre commissions sont offertes annuellement par le gouvernement impérial, six autres furent ouvertes en 1888, ce qui prouve que le gouvernement impérial est satisfait des gradués qui ont déjà obtenu des commissions dans le service. En 1893, cinq cadets ont été recommandés pour des commissions dans les armées régulières de Sa Majesté: un a reçu une commission dans l'artillerie royale, un dans le corps des ingénieurs royaux et trois dans l'infanterie.

1299. En 1882, une manufacture de cartouches a été établie à Québec. Le nombre de rondes d'amunitions qui a été fabriqué en 1894, se chiffre comme ci-après: gratuites pour l'exercice du tir 644,150 rondes avec balles et 103,510 cartouches blanches; l'émission repayée a été de 822,249 rondes.

Le nombre de champs de tir dans toute la Puissance s'élevait en 1895 à 106, distribué comme ci-après: District n° 1, 17; n° 2, 11; n° 3, 8; n° 4, 12; n° 5, 3; n° 6, 10; n° 7, 8; n° 8, 11; n° 9, 19; n° 10, 5; n° 11, 2.

1300. Le tableau suivant est un état des listes régimentaires de la milice active et permanente pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1894:—

ÉTABLISSEMENTS RÉGIMENTAIRE DE LA MILICE PERMANENTE ET ACTIVE DU CANADA, 1894-95.

Milice permanente.

RÉGIMENTS.	Officiers.	Sergents d'état-major et sergents.	Simplets soldats.	Total.	Chevaux.
Dragons "Royal Canadian"	10	19	140	169	101
Artillerie "Royal Canadian"	21	42	403	466	69
Régiment d'infanterie "Royal Canadian"	24	50	518	592
Total	55	111	1,061	1,227	170